

Revue africaine des Humanités



Revue Pluridisciplinaire du Département de Sociologie

ISSN : 2756-7680

© Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)
Université Joseph KI-ZERBO



Volume 1 N° 003 - Décembre 2025

Administration

Directeur de publication
Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ
Maître de conférences

Directeur adjoint de publication
Zakaria SORÉ, Maître de conférences

Secrétariat de rédaction

Dr Abdoulaye SAWADOGO
Dr George ROUAMBA
Dr Paul-Marie MOYENGA
Dr Miyemba LOMPO
Dr Adama TRAORÉ

Contacts

03 BP 7021 Ouagadougou 03 (BurkinaFaso)
Email : rah@ujkz.bf
Tél. : (+226) 70 21 27 18/78 840 523

Éditeur

Presses Universitaires de Ouagadougou
03 BP 7021 Ouagadougou 03 (Burkina Faso)

Comité scientifique

André Kamba SOUBEIGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Alkassoum MAÏGA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Augustin PALÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Valérie ROUAMBA/OUEDRAOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Gabin KORBEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Ramané KABORÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Fernand BATIONO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Patrice TOÉ, Professeur Titulaire, Université Nazi Boni, Ludovic O. KIBORA, Directeur de Recherches, Institut des Sciences des Sociétés, Lassane YAMEOGO, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Jacques NANEMA, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo, Aymar Nyenzenzi BISOKA, Professeur, Université de Mons, Issaka MANDÉ, Professeur, Université du Québec A Montréal, Magloire SOMÉ, Professeur Titulaire, Université Joseph Ki-Zerbo. Mahamadou DIARRA, Professeur Titulaire, Université Norbert Zongo, Relwendé SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Hamidou SAWADOGO, Maître de conférences Agrégé, IBAM, Patrice Réluendé ZIDOUEMBA, Maître de conférences Agrégé, Université Nazi Boni, Aly TANDIAN, Professeur Titulaire, Université Gaston Berger, Pam ZAHONOGO, Professeur Titulaire, Université Thomas Sankara, Didier ZOUNGRANA, Maître de Conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Maître de conférences Agrégé, Université Thomas Sankara, Oumarou ZALLÉ, Université Norbert Zongo, Driss EL GHAZOUANI, Professeur, Faculté des Sciences de l'Éducation, Université Mohammed V de Rabat/Maroc, K. Jessie LUNA, Associate Professor, Sociologie de l'environnement, Université d'État du Colorado - CSU.

Comité de lecture

Alexis Clotaire BASSOLÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zakaria SORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Seindira MAGNINI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Évariste BAMBARA, Philosophie, Université Joseph Ki-Zerbo, Issouf BINATÉ, Histoire des religions, Université Alassane Ouattara, Abdoul Karim SAÏDOU, Science politique, Université Thomas Sankara, Gérard Martial AMOUGOU, Science politique, Université Yaoundé II, Sara NDIAYE, Sociologie, Université Gaston Berger, Martin AMALAMAN, Sociologie, Université Peleforo Gon Coulibaly, Muriel CÔTE, Géographie, Université de Lund, Heidi BOLSEN, Littérature française, Université de Roskilde, Sylvie CAPITANT, Sociologie, Université Paris I Sorbonne, Sita ZOUGOURI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Désiré Bonfica SOMÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Alexis KABORÉ, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Bouraïman ZONGO, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Paul-Marie MOYENGA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, George ROUAMBA, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Taladi Narcisse YONLI, Sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo, Habibou FOFANA, Sociologie du droit, Université Thomas Sankara, Raphaël OURA, Géographie, Université Alassane Ouattara, Paulin Rodrigue BONANÉ, Philosophie, Institut des Sciences des Sociétés, Marcel BAGARÉ, Communication, École Normale Supérieure, Fatou Ghislaine SANOU, Lettres Modernes, Université Joseph Ki-Zerbo, Cyriaque PARÉ, Communication, Institut des Sciences des Sociétés, Tionyélé FAYAMA, Sociologie de l'innovation, Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, Any Flore MBIA, Psychologie, Université de Maroua, Ely Brema DICKO, Anthropologie, Université des Sciences Humaines de Bamako, Tamégnon YAOU, Sciences de l'éducation, Université de Kara, Madeleine WAYACK-PAMBÉ, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Zacharia TIEMTORÉ, Sciences de l'éducation, École Normale Supérieure, Mamadou Bassirou TANGARA, Économie et développement, Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako, Didier ZOUNGRANA, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Salifou OUEDRAOGO, Sciences Économiques, Université Thomas Sankara, Saïdou OUEDRAOGO, Sciences de Gestion, Université Thomas Sankara, Yissou Fidèle BACYÉ, Sociologie du développement, Université Thomas Sankara, P Salfo OUEDRAOGO, Sociologie du développement, Université Joseph Ki-Zerbo, Yacouba TENGUERI, Sociologie du genre, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Désiré POUDIOUGOU, Sciences de l'éducation, Institut des Sciences des Sociétés, Amado KABORÉ, Histoire, Institut des Sciences des Sociétés, Kadidiatou KADIO, Institut de Recherche en Sciences de la Santé, Salif KIENDREBEOGO, Histoire, Université Norbert Zongo, Oumarou ZALLÉ, Économie des institutions, Université Norbert Zongo, Dramane BOLY, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Roch Modeste MILLOGO, Démographie, Université Joseph Ki-Zerbo, Béni Mathieu DAILA, Sociolinguistique, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oboussa SOUGUE, Sémiotique, Université Nazi Boni, Hamidou SANOU, Université Daniel Ouezzin Coulibaly, Oumar SANGARE, Sociologie, Université de Laval, Canada, Genesquin Guibert LEGALA KEUDEM, Economie, Université Nazi Boni, Awa OUEDRAOGO/YAMBA, Anthropologie de la santé, Université Nazi Boni.

Éditorial

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une revue internationale de sciences sociales à comité de lecture du Département de Sociologie de l'Université Joseph Ki-Zerbo. Elle publie deux numéros par an aux Presses universitaires de Ouagadougou. Elle publie des articles des disciplines relevant des humanités (Sociologie, anthropologie, Géographie, Histoire, Éducation, Philosophie, Psychologie, Politique, Économique, Droit, Linguistique, Communication).

C'est une revue internationale à caractère pluridisciplinaire dont le siège social est à Ouagadougou. Les textes publiés par la revue proviennent d'horizons divers qui composent le vaste champ des disciplines issues des sciences humaines et sociales, des sciences juridiques et politiques, des sciences économiques et tout autre champ disciplinaire.

La revue promeut et soutient la réflexion et la compréhension des dynamiques autour des questions de l'humanité. Elle encourage la production de textes de synthèse, de réflexions d'ordre théorique axées sur des études portant sur les thèmes liés aux défis des sociétés ; de travaux restituant la problématique des politiques publiques, des exigences économiques et organisationnelles, des réalités culturelles et des questions de tous ordres que pourrait soulever notre existence ; des apports de type herméneutique interprétant, dans un sens pluridisciplinaire, les innovations de l'intelligence artificielle et son impact sur la vie humaine ; des critiques de portée éthique e/out idéologique des transformations sociales et humaines marquées par les innovations et les expérimentations dans nos sociétés contemporaines ; des articles synthétisant ou établissant l'état des connaissances, retracant l'évolution de la pensée autour des notions de valeurs humaines, ou orientant les enjeux de ce rapport vers de nouveaux horizons ; des actes de colloques aux thématiques autres peuvent être publiés par la Revue.

La Revue Africaine des Humanités (RAH) est une tribune pour les chercheurs, les enseignants, les praticiens et pour les étudiants qui s'intéressent aux nouveaux phénomènes que suscitent les évolutions technologiques et leur rapport à l'humanité. Ce premier numéro est riche de dix contributions qui analysent les préoccupations de l'humanité dans la modernité.

Alexis Clotaire Némoiby BASSOLÉ

Sommaire

BILBAALGO OU BALÔNGÊ, LE QUARTIER DE BALEM NAABA : MEMOIRE ET IDENTITE D'UN QUARTIER DE WAOGDGO LASSINA SIMPORE	7
TELEPHONIE MOBILE ET TRANSFERTS DE FONDS : UN VECTEUR DE RENFORCEMENT DES DYNAMIQUES TRANSLOCALES POUR LES EMIGRES BURKINABE EN COTE D'IVOIRE BAKARY OUATTARA, MOUOBOUT MARC MEDA ET TAPSOBA TEBKIETA ALEXANDRA.....	25
REDUCTION DE LA FECONDITE DES ADOLESCENTES DE 1993 A 2021 AU BURKINA FASO : LES PRINCIPAUX FACTEURS EXPLICATIFS ET MECANISMES DE CHANGEMENT DOUBA NABIE, ISSIAKA DABONE ET ROCH MODESTE MILLOGO	39
ADOPTION A GRANDE ECHELLE DU MARAICHAGE BIOLOGIQUE CERTIFIE BIOSPG DANS LES COMMUNES DU GRAND OUAGA AU BURKINA FASO NESSAN BAMISSA BARRO, PAUL ILBOUDO ET RAMANE KABORE	57
AIRES PROTEGEES ET DEVELOPPEMENT LOCAL : QUAND LE PARC NATIONAL DU MONT SANGBE DEVIENT UN FARDEAU POUR LES RIVERAINS KASSIKAN GEOFFROY ULRICH NIANZOU ET ADON SIMON AFFESSI.....	81
LA SURVENANCE DU VIOLE DANS LA COMMUNE D'ABOMEY- CALAVI: ACTEURS, LOGIQUES ET VECU DES VICTIMES CLAUDINE AFIAVI PRUDENCIO.....	97
PENSER ET PANSE LE MYSTERE DU MAL AVEC GABRIEL MARCEL CALIXTE KABORÉ.....	117
FONCTIONS ET ENJEUX CULTUELS DU PARC URBAIN BANGR- WEOOGO DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO) ALEXIS KABORÉ	133
ETHNOGRAPHIER L'ACCES AUX PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX (PFNL) : GENRE, TENURE ET NEGOCIATION DES DROITS AU BURKINA FASO SITA ZOUGOURI, MAWA KARAMBIRI, MICHAEL P.B. BALINGA ET MATURIN ZIDA	155
ORGANISATIONS PAYSANNES DU BURKINA FASO : UNE CONSTRUCTION SOCIALE DE LA GOUVERNANCE INCLUSIVE DANS LA VILLE DE BOBO-DIOULASSO YMBA AWA OUEDRAOGO.....	199

Fonctions et enjeux cultuels du Parc Urbain Bangr-Weoogo de Ouagadougou (Burkina Faso)

Alexis KABORÉ

Université Joseph KI-ZERBO (Ouagadougou)

Département de sociologie

alexiskaboresocio@gmail.com

Résumé

Le Parc Urbain Bangr-Weoogo ne se limite pas à ses fonctions récréatives, écologiques et scientifiques fréquemment étudiées et médiatisées. Il joue également un rôle cultuel majeur, bien que moins documenté. Depuis les rites initiatiques d'avant la colonisation jusqu'aux sacrifices annuels ou circonstanciels — qu'ils soient discrets ou publics, individuels ou collectifs, parfois même de portée nationale — ces pratiques visent à perpétuer les coutumes, à reproduire les identités statutaires et à préserver la vitalité physique et spirituelle de la forêt. L'enjeu de cette triple dimension rituelle situe d'abord dans la question de la compatibilité entre les fonctions profanes assignées au parc et les prescriptions coutumières qui régissent ses fonctions sacrées. Il concerne ensuite la difficulté récurrente d'accès aux sites sacrificiels situés dans les aires protégées. De la variation des réponses données par les décideurs à cette question découlent les différences de niveau d'ouverture du parc aux activités rituelles tout au long de son histoire. Le caractère urbain de Bangr-Weoogo, qui le distingue de la majorité des aires protégées, qui, elle, est située en milieu rural, accentue ces tensions et leur confère une spécificité particulière. Enfin, les sanctuaires du parc s'inscrivent dans la mémoire historique de Ouagadougou, capitale royale et nationale, ainsi que du royaume moaga. À travers cette histoire, ils contribuent à la légitimation des autorités coutumières, dont le rôle dans la cohésion sociale et l'unité nationale demeure largement reconnu.

Mots-clés : aire protégée, Moogh Naaba, Sankuy, Toukin, sacrifice, site sacrificiel.

Abstract

The Bangr-Weoogo Urban Park is not limited to its recreational, ecological, and scientific functions, which are frequently studied and publicized. It also plays a major cultic role, though less documented. From the initiatory rites before colonization to annual or circumstantial sacrifices—whether discreet or public, individual or collective, sometimes even of national scope—these practices aim to perpetuate customs, reproduce statutory identities, and preserve the physical and spiritual vitality of the forest. The challenge of this triple ritual dimension lies first in the question of compatibility between the profane functions assigned to the park and the customary prescriptions that govern its sacred functions. It then concerns the recurring difficulty of access to sacrificial sites located within protected areas. The variation in responses given by decision-makers to this issue has led to differing levels of openness of the park to ritual activities

throughout its history. The urban character of Bangr-Weoogo, which distinguishes it from most protected areas located in rural settings, intensifies these tensions and gives them a particular specificity. Finally, the sanctuaries of the park are inscribed in the historical memory of Ouagadougou, both royal and national capital, as well as of the Moaga kingdom. Through this history, they contribute to the legitimization of customary authorities, whose role in social cohesion and national unity remains widely recognized.

Keywords: Moogh Naaba, protected area, sacrifice, sacrificial site, Sankuy, Toukin.

Introduction

En Afrique au sud du Sahara, il est rare d'aires protégées qui n'abritent pas de sites cultuels associés aux communautés locales. Ce chevauchement entre zone protégée de l'État et sites naturels sacrés des communautés locales soulève une problématique classique qui devient inhabituelle lorsque le contexte est celui de la ville, la plupart des forêts classées, parcs et réserves naturelles étant située en milieu rural.

Territoire autochtone dont s'est accaparée l'administration coloniale pour en faire sa propriété, puis son jardin de promenade et sa forêt classée, l'unique parc urbain du Burkina Faso qu'est le Parc Urbain Bangr-Weoogo (PUBW) de Ouagadougou abrite en son sein un ensemble de sites à la fois sacrés et sacrificiels. Il contient également une pluralité d'espèces animales sauvages considérées comme sacrées par la communauté autochtone. Ces sites et espèces sacrés sont l'habitat et l'incarnation de forces spirituelles auxquelles les clans autochtones de certains quartiers entourant le parc tiennent à offrir régulièrement des sacrifices comme l'avaient fait leurs ancêtres et descendants.

À ces cultes rendus aux esprits de la forêt qui, aujourd'hui, est dit parc urbain, les chefferies coutumières assignent des fonctions inspirées non plus seulement par ruralité comme le sont généralement les pratiques coutumières, mais aussi par l'urbanité. Celle-ci induit une accentuation des menaces sur l'existence physique des massifs forestiers urbains et des impératifs de la modernité pour les citadins par ailleurs démographiquement denses et jeunes. Nous sommes loin des problématiques habituelles des aires protégées.

De façon inédite dans le système sacrificiel de ce milieu culturel des peuples voltaïques (D. Liberski-Bagnoud, 2023 ; J.-P. Jacob, 2007 ; S. Dugast, 2002), il est attendu des rites sacrificiels accomplis à l'intention des esprits de la forêt Bangr-Weoogo pour qu'ils protègent celle-ci et l'environnement qu'ils soient la preuve de leur propre résilience afin qu'ils répondent aux défis nationaux du moment. Parallèlement, les cérémonies rituelles ont pour fonction de permettre aux sacrifiants d'implorer les esprits afin qu'ils réalisent les projets professionnels et économiques de citadins sans pour autant laisser de côté les objets traditionnels des sacrifices qui, eux, appartiennent davantage au domaine du social et du symbolique. Ce symbolisme s'explique par le fait que le bosquet sacré de Toukin est le sanctuaire dans lequel se font plusieurs opérations de vénération, car en son sein, résident plusieurs divinités qui inspirent crainte et considération de la part des habitants (M.B. Daïla et O. Sougué, 2019).

L'œuvre de perpétuation des fonctions cultuelles du parc rendue tant ardue par la double situation d'aire protégée et de ville a pour justification les enjeux historique, identitaire, statutaire et territorial qu'exacerbe ce cumul de contraintes. Il faut remonter à la colonie et passer par les quatre premières décennies d'indépendance sur les six pour saisir un des obstacles les plus redoutés et les solutions expérimentées par les chefferies coutumières urbaines : l'impossibilité d'accéder aux sites pour les sacrifices. La différence radicale entre les alternatives privilégiées dans les villages riverains d'aires protégées et les quartiers urbains riverains ouvre des perspectives de réflexion sur les types de réactions face au même challenge.

Les analyses qui vont suivre reposent sur une enquête qualitative qui a couvert aussi bien l'intérieur que les quartiers périphériques du parc. Une centration a été opérée sur les quartiers autochtones Toukin et Sankuy, les autorités des autres quartiers ayant déclaré ne pas conduire des rites dans le parc.

Nous commencerons par une présentation du parc avant de mettre en exergue sa portée historique et cultuelle. Une présentation des différents cultes officiés à l'intention des esprits du parc à travers leurs objets et modus operandi sera proposée avant un traitement de la question de l'accès aux sites pour les sacrifices.

Méthodologie

Cette étude repose sur une approche qualitative des croyances et des pratiques sacrificielles coutumières, les sentiments et les rapports d'autorité. Elle s'inscrit dans la tradition de l'« enquête de terrain » définie par J-P. Olivier de Sardan (2008). L'enquête s'est déroulée entre août et novembre 2025 dans le parc et les quartiers limitrophes, à savoir Wayalghin, Wemtenga, Zogona, Somgandé, Toukin et Sankuy. Trois techniques principales ont été mobilisées : la recherche documentaire, vingt-un (21) entretiens et l'observation.

La documentation scientifique, les archives, les textes règlementaires et les publications de la presse en ligne ont fourni un corpus informatif sur les usages du parc, ses cérémonies annuelles de sacrifice et sa gouvernance. Les entretiens ont impliqué une diversité d'acteurs : personnel du parc, chefs, notables et anciens de quartiers, responsables municipaux et ministériels, habitants et visiteurs. L'observation a pris plusieurs formes : directe, immersive et indirecte. Cette dernière repose sur les contenus médiatiques relatifs aux cérémonies cultuelles, en raison de l'accès restreint aux rituels. La triangulation, combinant différentes les techniques d'enquêtes énumérées, les sources de données et les cadres théoriques, a constitué le principe de précaution en vue de garantir la plausibilité des analyses. La forte composante historique de la démarche nous a soumis aux pratiques d'instrumentalisation du chercheur dans la construction des récits sur les événements du passé touchant au parc : les contradictions entre certaines versions des faits peuvent être interprétées sous l'angle d'une appréhension de l'entretien, chez les interviewés, comme moment de faire valoir la version de l'histoire favorable à son groupe d'appartenance.

I. Du territoire autochtone au parc urbain

Avant la colonisation, le site du Parc Urbain Bangr-Weoogo (PUBW) était exploité de manière limitée par les populations locales, ce qui, en plus de son caractère marécageux, a favorisé une forte densité de flore et de faune. Dans le dossier d'immatriculation foncière par l'administration coloniale du terrain qui va s'élargir progressivement pour devenir l'actuel Parc Urbain Bangr-Weoogo (PUBW), le site a été ainsi décrit : « ... terrain rural non bâti... situé à 4 km à l'Est de Ouagadougou... traversé par le marigot de Ouagadougou... a été l'objet de plantations de cailcédrats et de rhôniers... borné au Nord par une brousse épineuse, à l'Est par une brousse épineuse ».²⁰ On peut supposer aussi que les « brousses épineuses » ont été incorporées à la « Forêt classée du barrage de Ouagadougou » obtenue par extension de ce terrain. Le croquis du terrain laisse voir également la présence de « campement » confirmant les dires des autochtones au sens de plus anciens habitants reconnus comme tels ceux de Toukin selon lesquels le site était quelque peu habité. Si l'identité des habitants n'apparaît pas dans le dossier que nous avons pu consulter, ces autochtones déclarent qu'il s'agissait de leurs ancêtres.

Immatriculé en 1917²¹ sur 90 hectares et 16 ares, étendu à 265 hectares en 1936²², le terrain fut érigé en forêt classée avant d'être transformé en parc urbain de 240 hectares²³ et officiellement nommé Parc Urbain Bangr-Weoogo²⁴ le 5 janvier 2001 lors de sa « rétrocession » à la commune de Ouagadougou. Le PUBW, ainsi issu d'un terrain situé à l'origine « à 4 km à l'Est de Ouagadougou »²⁵, est localisé aujourd'hui en plein centre de la ville par extension de celle-ci, se retrouve entourer d'anciens villages devenus quartiers : Toukin, Somgandé, Wayalghin, Dassasgho, Wemtenga, Sankuy (appelé aussi Tangzougou ou Kouloba), Zogona et Paspanga. Il s'étend à l'aval des deux barrages depuis le mini-échangeur de l'Hôpital Yalgado Ouédraogo vers l'Est et est délimité par les routes nationales n° 3 et n° 4.

Il est un exemple de patrimonialisation partagée d'une aire protégée urbaine entre d'une part, des autorités coutumières et, d'autre part, un ministère et une commune. Cette dynamique de construction d'un parc urbain en tant que patrimoine commun a oscillé entre politiques inclusive et exclusive, mais les porteurs de sa gouvernance rituelle ont toujours su trouver des solutions pour honorer leurs obligations cultuelles. De nos jours, le parc est très fréquenté par des jeunes étudiants et élèves pour des activités sportives et créatives, grâce à des infrastructures adaptées (pistes de randonnée, terrains de football, espaces de détente), complétées par un éco-musée et un mini-zoo, il attire des visiteurs nationaux et internationaux.

Le parc possède, en outre, une dimension historique majeure ayant conforté ses fonctions de site sacré et sacrificiel : c'est là que fut

²⁰ Titre foncier n°4 du 07 mars 1917

²¹ Idem

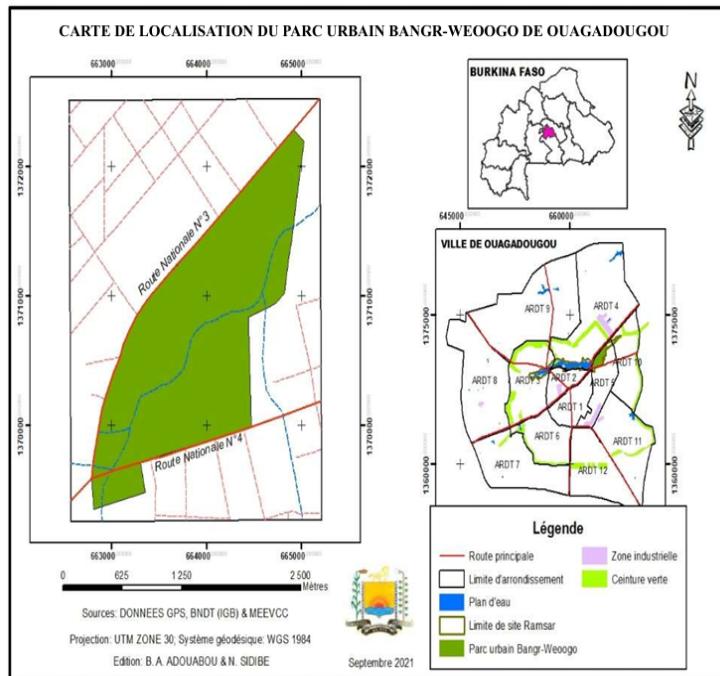
²² Arrêté du 09 octobre 1936 du Gouverneur Général de l'Afrique Occidentale Française avec pour objectifs de protéger les berges des barrages, de procurer aux habitants un poumon vert, un lieu de promenade et de détente ainsi que d'enseignement des Sciences naturelles.

²³ Dans sa partie nord, laissant les 25ha non aménagés de l'intérieur mais bénéficiant de la clôture qui, elle, concerne l'ensemble du site.

²⁴ « Forêt du savoir » ou « Brousse du savoir » en langue mooré.

²⁵ Documents du dossier d'immatriculation.

scellé le pacte fondateur de Wogdogo (dont la déformation a donné Ouagadougou) entre les populations autochtones et le premier Moogh Naaba (Naaba Wubri), donnant naissance au royaume mooaga (Simpore, 2022, p.120).



II. Le PUBW : un site historique et cultuel

La configuration politique du royaume moaga que découvrent les premiers colons français à leur introduction brutale à Wogdogo (Ouagadougou) le 1^{er} septembre 1896 trouve son origine dans un pacte fondateur scellé entre Wubri et les clans autochtones déjà présents sur le territoire. L'accueil de Wubri et l'établissement de l'alliance eurent lieu en 1495²⁶ dans l'espace aujourd'hui connu comme le Parc Urbain Bangr-Weoogo. Avant cet événement, la cité était dominée par les Ninisi puis par les *Tansobondamba*, appelés « gens de la guerre ». Lors de son arrivée avec ses guerriers, Wubri reçut des présents symboliques (veau, mouton, coq blanc) en signe d'allégeance et conclut alors l'accord de non-agression et d'alliance. Reconnu comme chef suprême, Naaba Wubri va, à partir de cet instant, donner naissance à la dynastie des Moogh Nanamsé (pluriel de Moogh Naaba). Le nom Wogdogo dériva de son expression « *Ka yaa waogr tenga* » (« Ici c'est une terre où on honore les gens ») pour exprimer sa satisfaction de l'accueil reçu.

Cet événement fondateur eut lieu sous un baobab, sacré depuis lors et objet de sacrifices, il est mort vers l'an 2000 et son remplacement par un jeune baobab est en projet. L'endroit reste considéré comme un site sacré et sacrificiel. Considéré comme un symbole de cohésion et de paix, il porte le nom de *Komberpademda* (« Le grand chef cherche ses mots »), lieu où les chefs recevaient des conseils pour préparer leur langage et leur attitude avant de se rendre au palais du Moogh Naaba, lieu où un geste ou un mot mal placé

²⁶ Lassina Simporé, 2022, p.120.

pouvant coûter à son auteur des réprimandes redoutées (L. Simporé, 2022, p.120). Si son caractère sacré et sacrificiel fait consensus, son emplacement exact reste discuté : certains le situent dans le parc, d'autres juste de l'autre côté de la route bordant le parc²⁷, d'où le fait que les chefs de Sankuy et de Toukin sacrifient aux deux endroits²⁸. Quoi qu'il en soit, les chefferies qui y pratiquent des sacrifices affirment agir pour les esprits du parc, confirmant l'importance culturelle et historique du site dans la fondation de Ouagadougou, des clans autochtones et du royaume moaga.

Pour un ensemble important de personnes d'ailleurs, au regard de leur nombre et de leur qualité²⁹, le PUBW est, non seulement un site sacré parce qu'abritant des endroits symboliques et habités par des forces spirituelles, mais aussi un site sacrificiel du fait que ces endroits font l'objet de rites sacrificiels. Cette sacralité confortée par la fonction sacrificielle du parc est manifestée de longue date et constamment jusqu'à nos jours par une kyrielle de faits appartenant au domaine de la croyance religieuse : l'existence de sites considérés comme sacrés par de nombreuses personnes, dont des membres des clans autochtones, l'existence d'espèces animales réputées sacrées, la tenue de rites sacrificiels à l'intention des esprits des sites sacrés et des espèces, des contenus de discours exprimant la croyance en cette sacralité.

À l'entrée ouest du PUBW est localisé le site sacrificiel nommé *Komberpademda*. Sans être sacré au départ, il le devint eu égard à la performance de l'acte profane qui y eut lieu : l'établissement du pacte qui a engendré à un puissant royaume qui n'a cessé de croître. À l'intérieur du parc sont situés les lieux sacrés et sacrificiels dits *Kougdoursèog*³⁰ et *Nongremassom*. Le parc est habité aussi par des espèces animales sacrées : « *Le python est sacré, le varan est sacré, le crocodile est sacré...* », énumère ce notable du quartier Toukin »³¹. Il s'agit potentiellement de tout animal du parc, en somme.

Chaque année des rites sacrificiels publics sont exécutés à l'emplacement de ces sites ou à distance à leur intention. À ces sacrifices annuels s'ajoutent des sacrifices circonstanciels initiés par les chefferies garantes (chefferies des quartiers Toukin et de Sankuy) suite à des situations critiques survenues ou sur demande expresse. Le Touk-Naaba enseigne :

Avant, on sacrifiait au baobab (*Komberpademda*) et une semaine plus tard, à *Kougdoursèog*, un sacrifice circonstanciel peut-être aussi entrepris à la demande de personnes ordinaires, d'entreprises privées ou d'autorités publiques... Mais depuis que le baobab est mort, nous

²⁷ Route nationale n°4.

²⁸ Le Touk-Naaba a suspendu ses rites à ce lieu depuis la mort du baobab, celui de Sankuy continue.

²⁹ Chefs et notables coutumiers, autorités administratives du parc...

³⁰ Nom emprunté à la rivière *Kougdoursèog* (nom donné par les ancêtres) qui parcourt le parc et au bord de laquelle est situé le lieu d'effectuation des sacrifices (selon l'explication du chef de Toukin lors de l'édition de 2005 : cf Reportage du 21/6/2005 du journal en ligne Lefaso.net). Etant donné que c'est à propos de ce lieu que le terme est employé par nos enquêtés, c'est dans ce sens que nous l'utiliserons également dans ce texte.

³¹ Entretien collectif chefferie de Toukin, 10/11/2025.

sacrificions uniquement à Kougdoursèog. La cérémonie s'appelle Kougdoursèog-maongo³².

Quant à la chefferie de Sankuy, elle officie deux rituels : l'un dénommé *Zinlikr-maongo* tenu à la fin de la saison pluvieuse (entre novembre et décembre), l'autre en début d'hivernage (entre mai et juin). Localisé à bord du parc, le site *Komberpademda* reçoit les deux célébrations. Outre ces lieux de sacrifices publics et populaires, des traces de sacrifices discrets et individuels s'observent dans l'enceinte du parc. Celles que nous avons vues sont des canaris plus ou moins cassés avec des contenus faits d'objets particuliers.

III. Les rites et leurs objets et modalités

Des formes de rite les plus anciennes et à celles du temps présent, on peut dire que le territoire rituel que représente l'aire du PUBW en a connu quatre principales : rites d'initiation, propitiatoires, votifs et d'alliance.

Le document qui informe sur le fait que l'espace était un lieu d'initiation au temps ante-coloniale (ACRA, 2023) ne précise pas de quels types d'initiation il s'agit et quels groupes les pratiquaient. Les initiations peuvent être masculines ou féminines et être le fait des plus anciens habitants de la zone, tels que les Ninsi qui occupaient la zone actuelle de Dassasgho³³ - un des quartiers les plus proches du parc -, les Tapsoaba, vainqueurs des Ninsi, les descendants de Wubri (dont les clans des chefferies de Toukin, Sankuy et du Moogh Naaba).

Quant aux rites propitiatoires, ce sont les sacrifices de demande de faveur auprès des esprits, les rites au cours desquels les vœux sont formulés, qu'ils soient individuels ou collectifs. Ces rites « attraction de richesses » (J-P. Jacob, 2004, p. 27) sont les plus fréquents à l'époque contemporaine. Les objets des rites propitiatoires varient selon la catégorie sociale de la demanderesse. Trois tendances se dégagent : celles des jeunes allochtones des quartiers limitrophes du parc, des jeunes autochtones desdits quartiers et des anciens et chefs de ces quartiers.

La première tendance est celle dans laquelle l'objet le plus cité est la protection de l'environnement naturel en général et de la biodiversité du parc en particulier, aspect sur lequel revient avec insistance le plus grand nombre de jeunes allochtones rencontrés, davantage en tant qu'effet certain des cultes que l'objet de voeu formulé.

Le deuxième type de justification des sacrifices est la perpétuation de la tradition. Les jeunes autochtones qui le rappellent semblent percevoir les cérémonies sacrificielles comme se justifiant par elles-mêmes, leurs fonctions de symbolisation d'une obligation honorée et de vitalité de la coutume, en dépit des croyances concurrentielles (religions du livre, scolarisation), exigent qu'elles soient toujours tenues.

Dans les clans des autochtones, les personnes les âgées (anciens) et les chefs se rejoignent en étant ceux qui citent le plus les objets traditionnels des rituels. Ils rappellent que dans le passé, la protection et le bien-être des humains constituaient l'unique objet des sacrifices. L'homme ne pouvait prétendre vouloir la protection de la nature qui

³² Entretien individuel avec le Touk-Naaba, 17/09/2025.

³³ Simporé, 2022 : 119.

est souveraine et plus puissante, c'est plutôt lui qui a besoin de la protection et des grâces de la nature. Surabondante et pleine de mystères, c'est la nature qui est crainte qui peut le meilleur et le pire et les sacrifices sont destinés à attirer d'elle les bienfaits et d'avoir son concours pour se prémunir des malheurs. Bien entendu, la nature c'est chaque être (arbre, terre, vent, animal, eau...) dans sa double dimension physique et spirituelle. Un ancien de Toukin se souvient :

À notre époque, c'était difficile d'avoir une femme. Si tu demandes la procréation que Dieu t'en donne, tu reviens remercier. Si tu travailles, mais tes productions sont toujours insuffisantes, tu peux aller les demander à t'aider à avoir de quoi nourrir la femme et les enfants pour ne pas avoir la honte.

S'inspirant de cette conception de la fonction des cultes comme devant être sociale, le Touk-Naaba, maître du rituel et garant de site, explique en marge de la cérémonie sacrificielle annuelle tenue au Parc Urbain Bangr-Weoogo en juillet 2004 :

Nous la célébrons chaque année au début de l'hivernage pour demander aux ancêtres de nous accorder la paix, la santé, la pluie et, surtout, de bonnes récoltes. Nous demandons aussi que soient éloignées de nos populations, les catastrophes et autres calamités naturelles. Des gens viennent de partout pour implorer santé, bonheur, mariage, maternité et même argent. Quand les gens ont des problèmes, ils viennent souvent demander le secours de cette forêt. Lorsque ton vœu sera exaucé, reviens l'année suivante remercier avec un autre animal (poulet, mouton). Nombre de ceux qui sont venus ce soir entendent remercier...³⁴.

Une décennie plus, à l'édition de 2024, l'influence de nouveaux éléments du contexte, comme la crise sécuritaire et la recherche de l'argent par une population à forte proportion toujours plus jeune, est perceptible dans les objets du rite. Ainsi sont prononcés les nouveaux vœux du Touk-Naaba :

Aujourd'hui, c'est Kougoursèog. Kougoursèog, c'est pour prier pour la paix et la santé pour tous. Notre premier vœu en ce jour, c'est que Dieu donne la paix au pays, que Dieu donne la paix au Burkina Faso. Que Dieu fasse que les fils et filles du pays s'entendent, ce que les blancs appellent la cohésion, il y a trop de divergences, pourtant les Moosé disent que c'est l'union qui fait la force. Si vous êtes unis, l'ennemie ne peut pas vous vaincre. Mais d'après ce que nous entendons, on dirait que certains ont une autre patrie pour détruire celui-ci et s'en aller. Que ceux qui sont au pouvoir gouvernent comme ils ont fait jusque-là et qui fait qu'ils ont l'adhésion populaire. Ce que les Burkinabè veulent c'est la transparence. Que Dieu nous donne une bonne pluviométrie pour que la campagne soit abondante en nourriture. Que Dieu nous préserve des mauvais vents et nous attire la pluie³⁵.

En 2025, le Touk-Naaba indique : « par ordre de priorité, les sacrifices sont pour la paix pour tout le pays, la procréation, l'emploi,

³⁴ Le Touk-Naaba, propos recueillis par Lefaso.net, 8/11/2004).

³⁵ Reportage du journal en ligne TV Raproser qui a posté le film du reportage sur l'internet : <https://www.facebook.com/watch/?v=325599973930136>

le travail qui ne marche pas, l'argent, les jeunes aujourd'hui c'est l'argent dès »³⁶. Le même thème de la réussite économique transparaît dans l'énumération faite par des notables de Sankuy :

Les sacrifices, c'est pour la paix, la santé, la bonne saison, les remerciements. Il y a des demandes individuelles : avoir une épouse, un mari, des enfants, l'emploi, la réussite dans son emploi, dans ses affaires et ses projets, des gens qui ont une maladie...³⁷.

Les rites votifs sont les sacrifices de gratitude, de remerciement. « *Si tu as des vœux, tu peux amener ton poulet ou bien ton mouton pour donner aux ancêtres et si tes vœux sont exaucés, tu peux prendre un temps et revenir faire un sacrifice pour remercier* ».

Enfin, le rite de pacte documenté à propos de la zone du PUBW fut celui au cours duquel l'alliance entre Naaba Wubri et les plus anciens occupants de Ouagadougou fut scellée pour donner naissance au royaume moaga.

Sous l'angle de leurs modalités de déroulement, les sacrifices aux esprits de la brousse du parc se déploient selon le principe de la perpétuation des pratiques traditionnelles, c'est-à-dire de l'époque où la zone était un milieu villageois. C'est la transposition en ville, des modes opératoires en cours au village, c'est le village en ville : sacrifice en début et fin de saison hivernale conformément au calendrier agricole, des animaux d'élevage comme victimes sacrificielles (poulet, mouton, bœuf), des sacrifices collectifs ou individuels, pour de bonnes récoltes, prévenir les vents violents, avoir une épouse... Le maintien du langage traditionnel malgré son décalage avec les réalités de la vie citadine manifeste le souci d'authenticité en rapport avec les manières de faire des descendants. Les modalités rituelles apparaissent donc moins dynamiques que les objets des rites. Elles reproduisent, par ailleurs, le fonctionnement en réseau, des sites sacrificiels. Le sacrifice du Touk-Naaba au lieu sacrificiel Kougoursèog dans le parc est planifié selon un système rituel incluant trois autres sites au moins :

Les rites c'est en trois étapes : on fait à la résidence ici d'abord, puis à *Kougoursèog* et enfin à la colline sacrée située au milieu des concessions vers le sud, entre le parc et ici. Nous sommes sur le territoire du chef de Sourgou. C'est le chef de Sourgbila qui m'intronise. Ce que nous faisons à la résidence c'est sigr-maongo³⁸, le sacrifice de début de saison agricole et, eux, ils font le bâko, le sacrifice de fin de saison.³⁹

On note un changement dans le temps : l'ancien Touk-Naaba indique en marge de la cérémonie sacrificielle dans le parc le 18 juin 2005⁴⁰ que c'est le Sigr-maaongo qui se tient dans le parc tandis que

³⁶ Entretien individuel, Touk-Naaba, 11/11/2025.

³⁷ Entretien collectif, chefferie de Sankuy, 20/11/2025.

³⁸ On note un changement dans le temps : l'ancien Touk-Naaba indique en marge de la cérémonie de 2005 (que c'est le Sigr-maaongo qui se tient dans la parc tandis que son successeur informe en 2025 que c'est plutôt le rite exécuté à la résidence du chef qui est dénommé ainsi, le sacrifice au parc étant le Kougoursèog-maango).

³⁹ Entretien individuel, Touk-Naaba, à sa résidence, 11/11/2025.

⁴⁰ Reportage du journal en ligne Lefaso.net du 21/06/2005 https://lefaso.net/?page=impression&id_article=7958

son successeur informe en 2025 que c'est plutôt le rite exécuté à la résidence du chef qui est dénominé ainsi, le sacrifice au parc étant le Kougdoursèog-maango.

Le sacrifice dit *Zinlikr-maaongo* (sacrifice de fin de saison agricole) organisé par le Sankuy-Naaba au site *Komberpademda* ne peut se comprendre de façon isolée, il doit être relié au rituel destiné au site *Nongremaassom* et à celui qui est fait à l'intention du sanctuaire *Baskuy*. Il est conçu aussi en fonction du sacrifice *Sigr-maaongo* (sacrifice de début de saison agricole) fait sur le même site *Komberpademda* à l'orée de l'hivernage. Certains sacrifices sont faits sur site tandis que d'autres sont officiés à distance.

LISTE DES SITES SACRIFICIELS DU PARC URBAIN BANGREWEOOGO

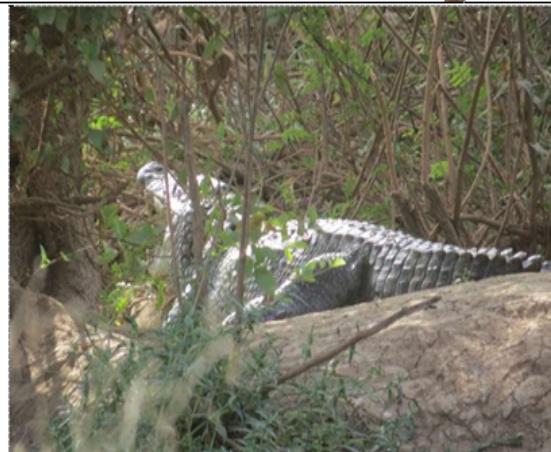
N°	Chefferie	Nom du site sacrificiel	Localisation	Nom du sacrifice	Fonctions	Modalités du sacrifice	Commentaires
1	Quartier Toukin	Komberpademda	Dans le PUBW		Perpétuation du rite fondateur de Ouagadougou et de la descendance de Wubri	Sacrifice sur place dans le PUBW. Une semaine avant le rite Kougdoursèog-maongo	Rite suspendu depuis la mort du baobab sacré du lieu, mais lieu toujours considéré comme sacré
2		Kougdoursèog	Dans le PUBW	*Kougdoursèog-maaongo *Kossogmaango	Rite de milieu d'hivernage pour tout type de vœu	Sacrifice sur place dans le PUBW. Une semaine après le rite à Komberpademda. Rite annuel et rites circonstanciels	Plus célèbre rite effectué dans le PUBW une fois par an.
3	Quartier Sankuy	Komberpademda	À côté du PUBW	Zinlikrmaaongo	Remerciements aux esprits du parc pour la saison hivernale passée	Sacrifice à distance à l'intention du PUBW En fin d'hivernage Une étape dans une grande tournée sur les sites de la chefferie de Sankuy dispersés à travers la ville	Sacrifices à l'intention de plusieurs sites : Nongremaassom localisé dans le PUBW; Baskuy situé non loin du PUBW
4		Nongremaassom	Dans le PUBW	Sigr-maaongo	Demande de bénédiction de la période hivernale qui commence	Sacrifice à distance. En début d'hivernage.	Sacrifice à distance depuis le site Komberpademda au bord du parc
5		Tout lieu dans le parc	L'ensemble de l'air du parc	Sacrifices individuels	Discret et anonyme	Objets déposés	Observations personnelles de canaris et de morceaux de canaris contenant des objets particuliers

Sources : enquêtes de terrain, août-novembre 2025.

NB : tous les sacrifices faits sur place dans le parc peuvent être faits à distance si l'accès à l'intérieur du parc ou au site est impossible.



Rite à un site sacrificiel
au bord du PUBW



Crocodile sacré dans un site sacrificiel dans le PUBW



Objets de sacrifice dans le PUBW (canari au contenu particulier)

IV. Les temps d'impossibilité de rite et leurs solutions

La gouvernance actuelle semble être celle d'un accès plus ouvert aux sites pour les activités rituelles dans le parc. La plus longue période de l'histoire de cette aire protégée a été plus contraignante pour les autorités coutumières dans l'accomplissement de leurs obligations sacrificielles dans le parc. Cela n'a toutefois pas été un obstacle absolu à la poursuite des rites.

3.1. Quand sacrifier dans le parc devient impossible

En Afrique subsaharienne, les aires protégées admettent rarement la présence des populations locales, même lorsque c'est pour des rites coutumiers. Pourtant, nombre de ces espaces correspondent à des territoires ancestraux anciennement habités, où on y trouve toujours des sanctuaires sacrés nécessitant des rituels de la part des communautés concernées. Dans la plupart des cas, les restrictions d'accès ne sont pas absolues, mais sélectives, permettant l'entrée à certains groupes privilégiés.

La phase initiale, autrement dit coloniale, de l'histoire du Parc Urbain Bangr-Weoogo est illustrative de ce modèle classique. Par réquisition du 23 novembre 1916, le Receveur des domaines de la Colonie du Haut-Sénégal-Niger⁴¹ déclarera que « ledit terrain appartient en pleine propriété à l'Etat français comme terre vacante et sans maître... ». L'immatriculation et le titre foncier demandés ont été établis le 3 mars 2017 et consacraient l'affectation l'espace au Cercle de Ouagadougou, autrement dit à son administration qui pouvait en disposer.

La première fonction que les administrateurs coloniaux assignèrent au territoire dont elle venait d'exproprier les populations autochtones fut celle d'espace de loisir réservé exclusivement à leurs compatriotes européens. L. Fourchard (2001) et H. MamaAwal (2015) décrivent avec force détails le contexte de cette politique d'urbanisation ségrégationniste. Cette décision s'inscrit parfaitement dans l'objectif de cette politique qui est de contenter la minorité blanche par le contrôle de la majorité noire. C'était une mesure classique dans les villes coloniales en Afrique subsaharienne. Elle consistait à interdire aux noirs l'accès aux espaces réservés aux blancs, dont les espaces de loisir (H. Mama Awal, 2015 ; L. Fourchard, 2001). La justification est celle de « protéger la santé et le mode de vie des Européens » (H. Mama Awal, 2015, p.117) dont le nombre ne cessait de croître bien que n'ayant jamais dépassé 5 % de la population de Ouagadougou sous la colonie (L. Fourchard, 2001, p.92). Les risques de transmission de maladies tropicales telles que le paludisme, le manque d'hygiène chez les indigènes qui incommodera les colons, etc. Il faut assurer aux Européens des conditions de vie conformes à leurs habitudes et à leur confort (H. Mama Awal, 2015, p.121).

Pour le gouverneur de la colonie, satisfaire les Européens était une priorité afin d'obtenir leur adhésion à sa gouvernance. Inciter le

⁴¹ Dont relevait le Cercle du Mossi, puis de Haute-Volta, avant la création de la colonie de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) le 1^{er} mars 1919.

maximum d'Européens à venir et rester dans la colonie faisaient partie de leurs objectifs stratégiques⁴².

À l'image de la séparation entre « quartiers noirs » et « quartiers blancs » (L. Fourchard, 2001 ; H. Mama Awal, 2015), les parcs représentent une des formes de traduction spatiale de la discrimination sociale entre Africains et Européens dans les villes coloniales. La forêt qui allait faire l'objet d'un processus de changements pour devenir le PUBW fut ainsi créée comme terrain réservé exclusivement aux Européens (essentiellement des Français), qualifiés d'« évolués ». Exception était faite à quelques rares Africains considérés comme « semi-évolués » (principalement des hommes d'affaires noirs venus d'autres colonies et des éléments de l'élite scolarisée). L'essentiel de la population d'Africains est constitué, selon cette catégorisation et terminologie du gouverneur Hesling, d'« arriérés » (L. Fourchard, 2001, p.44, 50, 170).

Le site du PUBW fut emblématique de cette politique d'exclusion, les noirs étaient dissuadés d'y aller. Fourchard rapporte :

En 1929, les deux plans de la ville ne prévoyaient aucun lieu de rencontre ni aucun parc public. À Ouagadougou, une vaste zone au Nord-Est de la ville fut certes transformée en parc botanique, bientôt dénommé « bois de Boulogne » par les Européens⁴³. Lieu de détente et de promenade dominicale, espace de loisir et de la pêche à la ligne, le parc semblait ouvert à tous, mais d'interminables règlements indiquaient dès sa création la méfiance qu'inspirait une fréquentation indigène de cet endroit. Dans les années 1930, bien rares étaient les personnages comme le Moogo Naaba qui venait faire « le tour du bois de Boulogne pour s'incliner à la rencontre des Dames européennes » (L. Fourchard, 2001, p.174).

Le « Bois de Boulogne » est l'appellation initiale du terrain immatriculé au « lieu-dit du Barrage » qui deviendra par suite de transformations institutionnelles (prise de textes) et physiques (aménagements), l'actuel PUBW. Une surveillance policière était appliquée à la zone en vertu de l'arrêté du gouverneur du 17 avril 1929 qui « ordonne quelques mesures de police générale dans un terrain réserve dit le «barrage» près de Ouagadougou ».

L'exclusion radicale concernait les modes de vie des noirs qui devaient être cantonnés dans des sous-quartiers indigènes où « les indigènes vivent suivant leurs habitudes ». Les pratiques traditionnelles animistes (??? Ouédraogo, 2011) de ces populations ne peuvent que faire partie de ces habitudes. Les chefferies coutumières perdirent dès lors la possibilité d'accès à cette partie de leur territoire, y compris pour leurs rites. La séparation spatiale entre genre de vie des noirs et genre de vie des blancs sera renforcée à partir de 1936, par l'attribution du statut de forêt classée au site. Un journaliste, dans son reportage sur la cérémonie de 2004, souligne l'interdiction de rite que ce classement a induite : « signalons que cette pratique avait été arrêtée lorsque le colon avait érigé cette forêt en forêt classée... »

L'époque coloniale a été, en effet, le temps de l'impossibilité de rite à l'intérieur du terrain immatriculé puis de la forêt classée. L'ère

⁴² « Sur toute la période [1920-1961], les Européens représentaient entre deux et cinq pour cent de la population urbaine » (Fourchard, 2001 : 92).

⁴³ Par réplication du nom du jardin d'Acclimatation de la banlieue ouest parisienne (Bondaz, 2011: 2 ; Bouvier, 2016 :2)

post-coloniale a été plus ou moins favorable aux sacrifices in situ selon le régime en place, les régimes de Maurice Yaméogo (1960-1966) et de Thomas Sankara (1983-1987) ont été les moins coopératifs avec les chefs coutumiers.

C'est au temps de Lamizana qu'on était un peu tranquille. Les forestiers mêmes étaient tolérants et on faisait sans trop de difficultés. Par contre, sous Sankara, les chefs n'étaient pas considérés, on ne voulait pas nous voir. Qui parlait d'aller demander à faire des sacrifices là-bas ? Ce n'a pas été facile au temps de Maurice Yaméogo aussi bien, lui il voulait même supprimer les chefs. Les chefs se cherchaient.⁴⁴

La littérature confirme, en effet, la remise en cause des pouvoirs et priviléges des chefs coutumiers par le régime Yaméogo et ce que Fourchard a appelé « l'offensive contre la chefferie urbaine par le gouvernement de Thomas Sankara » (L. Fourchard, 2001, p.338)⁴⁵. Un temps d'assouplissement a été observé après la période du pouvoir de Sankara, précisément entre 1987 et 1995, période au cours de laquelle les chefs ont, non seulement été autorisés à entrer dans la forêt pour leurs rites, mais bénéficiaient même de contributions financières informelles de personnalités économiques et politiques. Une nouvelle suspension des autorisations d'entrée interviendra néanmoins entre 1995 et 2000 pour des raisons de travaux d'aménagements⁴⁶.

La réouverture de la forêt au public à partir du 5 janvier 2001, jour de sa « rétrocession » à la commune, marquera l'entrée dans la phase actuelle où le contexte de décentralisation est pris en considération et l'adhésion de la population constitue un objectif central de la nouvelle gouvernance ministère-municipalité. Il n'est plus question de négation explicite de tout droit d'accès à l'intérieur de l'aire protégée pour les rituels, mais plutôt d'une restriction implicite de la part de l'administration du parc. Celle-ci rappelle constamment qu'une seule chefferie sacrifie à l'intérieur de la zone, une seule fois dans l'année, sauf en cas exceptionnel. Elle passe sous silence cette fonction cultuelle de la forêt tant sur les supports de communication, les programmes d'activités que dans les réunions, cérémonies et instances officielles relatives au parc. Les autorités coutumières qui incarnent cette fonction sont oubliées dans la documentation administrative et les instances de gouvernance (Comité de gestion, conseil scientifique et technique...). L'écart entre la reconnaissance de l'importance de cet aspect religieux dans les propos des autorités lors des entretiens de recherche et son absence des actions est abyssal. Les fonctions récréatives et naturelles du parc monopolisent l'attention tant de l'administration que des visiteurs, d'où cette critique de la part du Touk-Naaba dans un de ses traditionnels messages en marge du sacrifice annuel :

Aujourd'hui, c'est sur le site sacrificiel Kougdoursèog. Comme beaucoup de personnes sont dans la culture des blancs, quand ils viennent trouver la forêt dense et fraîche, ils pensent que c'est un

⁴⁴ Entretien collectif, chefferie de Toukin, 08/10/2025.

⁴⁵ La chefferie coutumière incarnait, aux yeux des révolutionnaires la féodalité à combattre (Liberki-Bagnoud, 2023 : 124).

⁴⁶ Construction d'une clôture, bâtiments, pistes, ponts, équipements, plantations d'arbres (Gouriyamba, 2025 : 109).

simple lieu de distraction. C'est de là que provient la séparation⁴⁷. La forêt, ce n'est pas une simple forêt. Pang Soaba⁴⁸ même l'a répété maintes fois : c'est une forêt sacrée⁴⁹.

La place minimaliste accordée au caractère sacré et sacrificiel de l'aire protégée ne saurait encourager les autochtones dans leur volonté de mener des activités rituelles dans son enceinte. Toutefois, les interdictions et dissuasions administratives ne sont pas les seuls obstacles à la poursuite des rites sacrificiels dans le parc. Un événement naturel peut être cause d'impossibilité de sacrifice à l'intérieur. C'est l'exemple de l'inondation de la zone du lieu sacré empêchant son accès pour un rituel, un exemple est donné par le site Nongremaassom auquel la chefferie de Sankuy tient à faire les offrandes cultuelles annuelles : « On a un site dans la forêt, mais comme il y a de l'eau là-bas, nous sacrifices à distance à partir du site qui est dehors, le site Komberpademda ».⁵⁰ La chefferie de Toukin a également été confrontée au même type de risque d'impossibilité du rite in situ, mais l'empêchement ne s'est finalement pas produit : « Cette année, l'eau de pluie a envahi notre lieu rituel dans la forêt, mais Dieu merci, l'eau est partie à temps et nous avons pu faire nos rituels »⁵¹.

Qu'il soit humain ou naturel, aucun obstacle n'a pu empêcher jusque-là les chefferies, en l'occurrence celles de Toukin et de Sankuy, d'honorer leurs obligations sacrificielles vis-à-vis des esprits du PUBW, car la coutume a prévu des alternatives.

3.2. Les alternatives à l'impossibilité de sacrifier dans le parc

« L'ordre du rite » c'est-à-dire le système normatif coutumier ordonnant les rites sacrificiels d'après D. Liberski-Bagnoud (2023) dans ces chefferies tient compte des situations où l'accès au site sacrificiel est impossible pour les officiants. L'alternative retenue consiste à réaliser le sacrifice à distance. Dans les situations d'interdictions, de dissuasions et obstacles naturels à l'accès aux sites localisés dans le PUBW, les chefferies de Sankuy et de Toukin ont eu recours à cette solution : elle consiste, pour les officiants, de se positionner en direction du site pour exécuter le sacrifice (incantation, libation, formulation de vœux, mise à mort des animaux victimes sacrificiels...). La distance peut être plus ou moins longue, la séance sacrificielle pouvant se tenir à la résidence du chef où il y a déjà l'autel sacrificiel de la chefferie. Elle peut avoir lieu également à l'endroit le plus proche possible du site auquel l'offrande est adressée, cet endroit pouvant être également un site sacrificiel où la chefferie a l'autorité de sacrifier. La première configuration est illustrée par le cas de la chefferie de Toukin tandis que la seconde est représentée par la pratique en vigueur à la chefferie de Sankuy, telle que résumée dans les verbatim présentés ci-haut.

⁴⁷ Autrement dit, le manque d'harmonisation entre leur vision (eux les autochtones) et celle de l'administration.

⁴⁸ Autre manière de désigner le Moogh Naaba.

⁴⁹ Reportage vidéo de la cérémonie du 22 juin 2024 posté sur le site internet du journal en ligne TV Reportage : <https://www.facebook.com/watch/?v=325599973930136>.

⁵⁰ Entretien avec un groupe de notables du quartier Sankuy, 11/10/2025.

⁵¹ Entretien collectif, chefferie de Toukin, 26/11/2025.

Les chefs et leur cour insistent ainsi sur la validité parfaite des sacrifices à distance étant donné qu'ils ont la même efficacité que les rites faits sur place. « *Ce sont les gens qui pensent qu'il y a une différence, sinon il n'y a rien* », déclare le chef de Touk-Naaba qui précise : « Il y avait eu la suspension des rites sous la révolution. On restait au palais pour les accomplir. Je peux sacrifier à distance, tant que c'est sur mon territoire, c'est le même effet que si je me rendais sur place »⁵².

Les notables de la chefferie de Sankuy confirment :

Dans la coutume, l'espace n'existe pas, la distance n'a pas de sens dans l'invisible. On peut sacrifier ici et il y aura un effet en Europe. On n'est pas tenu d'aller physiquement sur un site pour lui offrir un sacrifice. On peut faire à distance et c'est efficace. On peut arriver devant un bâtiment, c'était un site, mais c'est construit maintenant, on « s'assoit au bord de la route et on sacrifie»⁵³.

Un paradoxe apparaît dans les discours de ces autorités : alors qu'elles revendentiquent le droit d'accès au parc pour l'effectuation des rituels et critiquent ou redoutent les interdictions, dissuasions et événements naturels défavorables aux sacrifices in situ tout en consentant tant d'efforts pour les tenir, elles soutiennent que se rendre sur le site sacrificiel n'est pas une condition de validité du rite. Une contradiction qui nous paraît être l'effet des circonstances des discours. Probablement dans l'espérance d'un accès toujours facilité au parc en ces premières d'autorisation d'accès et dans le but de saluer et d'encourager cette nouvelle perspective, le Touk-Naaba d'alors, déclarait, en marge de la cérémonie sacrificielle de 2004, que les sacrifices à distance faits durant la période de suspension étaient « avec moins de réussite »⁵⁴, son successeur affirme, en 2025, au contraire, qu'il n'y a aucune différence entre sacrifice à distance et sacrifice sur site.

Cette souplesse dans l'interprétation de l'ordre du rite comporte l'intérêt de toujours assurer aux chefferies des solutions face à la diversité et la dynamique des situations susceptibles de se présenter. Au-delà de rappeler l'omniprésence et l'omnipotence des « dieux du territoire » (D. Liberski-Bagnoud, 2002), la possibilité de s'adapter à toutes situations permet aux chefferies de rappeler que leur autorité rituelle, et par-là, leur autorité politique, est toujours préservée, peu importe les adversités et les défis.

La problématique est classique dans les expériences d'aires protégées surtout en Afrique subsaharienne où l'interdiction d'accès pour les populations locales est la règle dominante⁵⁵. Des travaux en anthropologie (M. Colchester, 1999 ; M. Cernea, 1997) et nos propres

⁵² Entretien individuel, Touk-Naaba, 17/08/2025.

⁵³ Entretien collectif, chefferie de Sankuy, 20/11/25.

⁵⁴ Reportage du journaliste Sawadogo Victorien du quotidien Sidwaya sur la cérémonie sacrificielle annuelle du samedi 03/07/2004 dans le PUBW, article publié le 08/07/2004 sur le journal en ligne Lefaso.net.

⁵⁵ D'autres causes d'impossibilité de rite dans les aires protégées existent telles que la colonisation de la forêt par des groupes armés (terroristes, rebelles) ou d'autres usagers dont la présence est incompatible avec la tenue de cérémonies rituelles.

enquêtes en pays gourmantché dans l'Est du Burkina Faso (A. Kaboré, 2018) relèvent le fait que dans les aires protégées, surtout en Afrique subsaharienne, les autorités des communautés autochtones se plaignent de l'interdiction ou des restrictions d'accès à leurs sites sacrés localisés dans les forêts classées. L'accès à ces lieux pour des sacrifices est présenté comme une condition d'efficacité de ces cultes au sens de leur capacité de produire les effets escomptés. C'est la condition aussi de renouvellement de la reconnaissance de la légitimité des autochtones et de leurs chefs en tant que tels (M. Cartry, 1978). Le sacrifice hors site ne saurait constituer la panacée. C'est plutôt un signe d'affaiblissement et d'impuissance face à plus fort, à savoir la police forestière, qu'elle soit mobilisée par l'État ou les concessionnaires privés.

Reconnaissance de l'affaiblissement de l'autorité en milieu rural gourmantché, négation d'une telle remise en cause en milieu urbain moaga, tels sont les faits observables au tour des parcs nationaux du W et d'Arly et au Parc Urbain Bangr-Weoogo. Une comparaison des deux situations peut aider à la compréhension des attitudes des deux chefferies sacrifiant au PUBW. La différence la plus évidente entre les deux contextes réside dans leur niveau d'urbanité. L'urbanisation induit au moins ces trois (3) caractéristiques spécifiques par rapport au milieu rural : la densification des infrastructures et de la population humaine, la diversification et la dynamique des demandes de sacrifice et la concurrence accrue des coutumes par d'autres croyances.

À Ouagadougou, les constructions de bâtiments d'habitation, d'administration et de commerces, dans leur forte densification, se sont souvent faites sur des sites sacrificiels ou autour d'eux. Physiquement, le plus grand nombre de ces espaces a disparu et est devenu inaccessible. Les attributions et les affectations de terrain ont rarement tenu compte du caractère sacrificiel de certains endroits. Dans les cas où des sites ont été pris en compte dans les plans cadastraux comme « lieux de culte », nombre de ces lieux ont fait l'objet de changements de statut voire des détournements en vue d'édification de bâtiments.

Même des sites sont maintenant des constructions, mais on continue de sacrifier. Nous on a peu de sites qui ne sont pas occupés. C'est un problème. C'est devenu des parcelles. Nous avons un site sacrificiel même dans le quartier qui a été détourné et vendu, mais le client comme le vendeur sont tous morts⁵⁶.

Beaucoup de ses sites transformés en bâtiment ou entourés d'infrastructures sont inaccessibles. De même, le PUBW est à l'opposition des aires protégées rurales : entièrement clôturé avec une barrière en fer, enregistrant une forte présence humaine au quotidien (gardes, administrations, prestataires, visiteurs...), implanté au milieu de la population de la ville, dont des acteurs étatiques... Toutes ces particularités du milieu urbain contribuent à la dissuasion des initiatives de sacrifice dans le parc et ses alentours. Un chef coutumier qui s'abstient de sacrifier à distance et minimise la portée de ce type de sacrifices perd la possibilité de sacrifier à une part importante de ses autels et perd proportionnellement en image d'autorité et en statut

⁵⁶ Entretien collectif, chefferie de Sankuy, 21/08/2025.

de garant des sites ainsi laissés sans sacrifice. La densité, la diversité et le caractère changeant de la population urbaine, c'est-à-dire des potentiels demandeurs de rite, exigent des chefferies coutumières urbaines une capacité d'adaptation particulièrement forte. Offrir le choix entre sacrifices hors site et sur site, tout en plaçant au même niveau de validité et d'efficacité les deux modalités, élargit, pour le chef, le champ des possibilités d'inclure tout le monde et de préserver, aux yeux de tous, son autorité de garant de tous les sites légués par les ancêtres du clan. Le Touk-Naaba donne les exemples de cette posture de souplesse face à la diversité sociale de la population :

Pour le sacrifice de reprise des rites dans le parc, le Moogh Naaba a envoyé un bœuf. Depuis lors, on sacrifice régulièrement. Il arrive que ce soit le pouvoir même [le régime politique en place] qui nous demande de faire. Dans ce cas, on se déplace, mais si c'est un individu on fait à partir d'ici [à la résidence du chef]. Si c'est une grande entreprise qui demande pour la sérénité de son chantier sur notre territoire, on se déplace. On ne se déplace que pour les cérémonies d'envergure, pour les sacrifices avec au moins un bétier⁵⁷.

Par ailleurs, dans un milieu urbain comme celui de Ouagadougou, les chefs coutumiers font face à une concurrence religieuse que leurs homologues du milieu villageois connaissent moins : les religions du livre (christianisme, islam) et la scolarisation classique occupent une large part de l'espace social et placent ces chefs dans une position de compétiteur pour la perpétuation des pratiques traditionnelles animistes. Déclarer les sacrifices hors sites non valides ou inefficaces alors qu'on pas le pouvoir de toujours assurer le sacrifice sur site, c'est se déclarer affaibli, par d'autres pouvoirs (en l'occurrence l'administration du parc), c'est faire l'affaire des concurrents.

Des aires protégées les plus rurales du Gourma burkinabè à l'aire protégée la plus urbaine du pays (PUBW), le discours des autochtones change radicalement : il ne s'agit plus, comme ils le font au Gourma, d'afficher les conséquences du problème (l'impossibilité de sacrifice sur site) pour avoir la solution en les faisant connaître au reste de la population et ses alliés afin d'avoir leur concours au travail revendicatif. L'option faite est, au contraire, de nier pour donner l'image d'une autorité intacte, non perturbée. Une posture d'autant plus porteuse que, pour chaque chefferie, les sites sacrificiels du PUBW sont des éléments d'un réseau de sites implantés sur le territoire urbain et dont l'accessibilité pour des sacrifices sur site est réduite par la densité infrastructurelle et démographique évoquée plus haut. Dans les villages périphériques des parcs et réserves du Gourma, les sites du réseau sacrificiel des chefs sont accessibles, sauf ceux que ces aires protégées ont colonisés. Défendre comme valables les sacrifices faits hors site à l'intention des sites localisés dans le PUBW, revient à défendre la même validité pour le reste des sites sacrificiels du clan. Ce qui les préserve de l'exclusion et de la dépréciation, toutes choses défavorables à l'autorité du chef et de son clan.

⁵⁷ Entretien individuel, Touk-Naaba, 11/11/25.

Conclusion

Le Parc Urbain Bangr-Weoogo n'est seulement un « poumon vert » de Ouagadougou, ni uniquement un lieu de détente ou de recherches en sciences naturelles. Ces fonctions assignées au terrain colonial érigé en forêt classée puis en parc urbain ont fini par rendre invisibles d'autres fonctions tout aussi cruciales d'après une partie non négligeable de la population riveraine : les fonctions cultuelles.

La première fonction cultuelle du PUBW est celle d'être un haut lieu de sites cultuels coutumiers ancestraux de communautés entières reconnues comme faisant partie des plus anciens occupants des quartiers actuels de son pourtour immédiat. Les quartiers Toukin et Sankuy sont les plus directement concernés parce qu'étant ceux dont les chefferies conduisent des rites sacrificiels dans et à l'intention des esprits du parc. Leurs chefs coutumiers accomplissent leurs rites de concert avec le Moogh Naaba. Les sanctuaires auxquels sacrifie chaque chef dans le parc ou en bordure sont d'autant plus importants qu'ils sont les maillons d'une chaîne de sites sacrificiels émaillant la ville et rendant chaque site indispensable à la vitalité du système rituel de Ouagadougou.

La deuxième fonction cultuelle du parc est d'offrir à ces communautés autochtones la possibilité de continuer de vivre leurs croyances sacrées et d'être ainsi dans la quiétude de clans qui sont en harmonie avec leurs ancêtres et dieux bienveillants.

La troisième fonction cultuelle, à travers les sites sacrificiels recevant si régulièrement des rites, est celle de support sur lequel les communautés autochtones concernées dans leur volonté de perpétuation de leurs coutumes. De plus, le fait même que les activités rituelles menées autour de ces sites soient des moments de mise en scène de ces autorités et de renouvellement de leur légitimité et des liens sociaux constitue un service rendu par le parc à la communauté de la capitale et du pays tout entier si l'on pense au rôle sans cesse joué par ces autorités dans le traitement de problématiques d'intérêt général.

L'enjeu cultuel du PUBW est triple également : historique, identitaire et statutaire. Il est, d'abord, celui de la place originelle de la zone du parc dans l'histoire du fondement de la dynastie des Moogh nanamsé (pluriel de Moogh Naaba) et du royaume moaga. Les trois chefferies partageant l'autorité rituelle sur le parc (chefferies de Toukin, de Sankuy et Moogh Naaba) fondent toutes leur statut sur cette histoire et le traduisent au travers des cultes sur les sites sacrés du parc. L'enjeu relève, ensuite, de la nature de « l'ordre du rite » (D. Liberski-Bagnoud, 2023) à tenir pour valide et efficace. Le modèle du PUBW pose, en effet, la question de la possibilité de recourir au sacrifice à distance comme solution lorsque le sacrifice sur site est impossible. L'enjeu est, enfin, celui de la compatibilité entre fonctions profanes et fonctions cultuelles d'un parc urbain. L'expérience du PUBW ayant fourni deux sources de données pour amorcer la discussion : la perception de ces fonctions comme totalement incompatibles (d'où les temps d'interdictions de culte) ou partiellement (temps des restrictions et des dissuasions).

Références bibliographiques

- ACRA, 2023, Inventaire des textes législatifs régissant la création et la gestion de la Ceinture Verte et du changement climatique dans le Grand Ouaga, 80 p.
- BONDAZ Julien, 2011, « Parcs urbains et patrimoine naturel en Afrique de l'Ouest. De la période coloniale au cinquantenaire des Indépendances », *Géographie et cultures*, 79 : 67-87.
- BOUVIER Pierre, 2016, « L'Exposition postcoloniale. Musées et zoos en Afrique de l'Ouest (Niger, Mali, Burkina Faso) », *L'Homme*, DOI : <https://doi.org/10.4000/lhomme.1411> pp. 1-4.
- CARTRY Michel, 1978, « Le statut de l'animal dans le système sacrificiel des Gourmantché », In Systèmes de pensée en Afrique noire, Le Sacrifice II, Cahier 3.
- CERNEA Michael, 1997, « The Risks and Reconstruction Model for Resettling Displaced Populations », *World Development* 25 (10), 1569-1588 (1997).
- COLCHESTER Mancur, 1999, « Parcs ou peuples ? », In Nature sauvage, sauvée ? Écologie et peuples autochtones, Paris, « Peuples autochtones et développement » et Survival International (France), pp. 159-193.
- CORMIER-SALEM M. C., JUHE BEAULATON D., BOUTRAIS J., ROUSSEL B. (dir.), Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux, Paris, IRD Éditions, pp. 31-78.
- DAÏLA BÉLI Mathieu, SOUGUÉ Oboussa, 2019, « Le mythe du sacré dans la protection du bosquet dans la ville de Ouagadougou », In Cahiers d'ACAREF, pp. 128-152.
- DUGAST S., 2002, « Modes d'appréhension de la nature et gestion patrimoniale du milieu », In
- FOURCHARD, Laurent, 2001, De la ville coloniale à la cour africaine. Espaces, pouvoirs et sociétés à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso (Haute-Volta), fin 19e siècle -1960, Paris, L'Harmattan.
- GOURIYAMBA Ouédraogo, 2025, Représentations sociales et fréquentation des infrastructures de loisirs sportifs et socioculturels de la ville de Ouagadougou (Burkina Faso), Thèse de doctorat en sociologie, Université Joseph Ki-Zerbo.
- GOURIYAMBA Ouédraogo, PALE Augustin, HOUNGA Antoine, 2022, « Réalités infrastructurelles, activités de loisir et perspectives d'attraction au parc urbain Bangr-Weoogo de Ouagadougou », In BRANISLAV Antala, JANA Labudová, ADRIANA Kaplánová, JOHN van Heel, DARIO Novak Xueshuang Wang (Eds), Physical Education and Physical Activities of Children, Youth and Adults and Healthy Active Living Researches – Best Practices – Situation, Bratislava, Slovak Scientific Society for Physical Education and Sport, ISBN 978-80-8251-012-9.
- KABORE Alexis, 2018, Revendications religieuses sur les aires protégées chez les Gourmantchés du Burkina Faso : des obligations sacrificielles à la résistance, *Revue Vertigo*, Vol 18, n° 1.
- LIBERSKI-BAGNOUD Danouta, 2023, La souveraineté de la terre. Une leçon africaine sur l'habiter,

- MAMA AWAL Halimatou, 2015, La métropole-village(s) de Ouagadougou : explorer les potentiels d'un territoire, supports de processus de projet architectural. Architecture, aménagement de l'espace. Université Grenoble Alpes.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2008, La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique, Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant.
- OUEDRAOGO Hubert M.G., 2011, « De la connaissance à la reconnaissance des droits fonciers africains endogènes », Études rurales, janvier-juin, pp. 187 : 79-94. Paris, Édition du Seuil.
- SIMPORE Lassina, 2022, Waogdogo Rïungã natënga. Éléments d'histoire d'une capitale de royaume, Ouagadougou, Éditions Mercury.